FICHE TECHNIQUE

IDOS VITROBAC

PRÊT A L'EMPLOI

CODE : VITRO

BIOCIDE TP2 et TP4
Préparation liquide prête à l'emploi à effet curatif

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES
Aspect : liquide fluide
Couleur : incolore
Odeur : note florale
pH à l'état pur : 9,0 à 10,0
Densité à 20°C : 0,970 à 0,980
Solubilité : 35°C

CONDITIONNEMENT
Carton 6 x 750 ml (spray)

STOCKAGE
Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

PRODUIT DESTINÉ À UN USAGE UNIQUEMENT PROFESSIONNEL

Numéro d'appel d'urgence :
ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59

Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Date de création : 22/09/1999
Date de révision 10 : 10/03/2020

NATURE CHIMIQUE

Substances actives biocides :

- Ethanol (CAS 64-17-5) : 190 g/l
- N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (CAS 2372-82-9) : 3,5 g/l
- Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C_{12-16}, diméthyles, chlorures (CAS 68424-85-1) : 3 g/l
- Composition parfumante.

USAGES ET PROPRIÉTÉS

IDOS VITROBAC est un désinfectant de contact par spray à pulvériser sur les vitres, glaces et les surfaces modernes.

IDOS VITROBAC est conforme aux normes suivantes, à 20°C :

			Temps de contact
BACTÉRICIDES		EN 1040	5 minutes
		EN 1276	5 minutes en conditions de propreté
BACTÉRICIDE Spectre 4		NFT 72-190	15 minutes
MYCOBACTÉRICIDE sur *Mycobacterium tuberculosis*		Laboratoire d'essai : Institut Pasteur Lille	15 minutes
SPORICIDE Spectre 4		NFT 72-190	15 minutes
FONGICIDES		EN 1275	5 minutes
		NFT 72-190	30 minutes
VIRUCIDES	HIV-1	Laboratoire d'essai : Institut Pasteur Paris	5 minutes
	HÉPATITE B	Laboratoire d'essai : Institut MAX VON PETTENKOFFER	60 minutes

IDOS VITROBAC est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

La quantité de produit pur par unité de surface est de : 30 à 40 ml/m².

ELCO PHARMA
ENSEIGNE ELCOPHARMA
20, Rue Edouard Bouthier
F-89500 Villeneuve-sur-Yonne
Tél: +33 (0)3 86 87 63 63
Fax : +33 (0)3 86 87 35 35
info@elcopharma.com
www.elco-pharma.fr

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION
FABRIQUÉ EN FRANCE

TOXICOLOGIE

- Non irritant pour la peau : indice d'irritation cutanée primaire : 0,291. Test réalisé selon la méthode décrite au J.O. du 22/02/1982 et repris dans le J.O. du 06/01/1983.
- Faiblement irritant pour les yeux : indice d'irritation oculaire maximum : 7,4. Test réalisé selon la méthode décrite au J.O. du 10/07/1992.
- D.L. 50 : 8,4 ml/kg. Calculé selon la méthode de Miller et Trainer.

Ces tests ont été réalisés par la Faculté de Pharmacie d'AIX – Marseille II.

MODE D'EMPLOI

Pulvériser uniformément **IDOS VITROBAC**, à l'état pur, sur les surfaces à traiter. Laisser évaporer (au minimum 5 minutes, voir plus selon l'activité biocide souhaitée), puis essuyer avec une microfibre humide de qualité alimentaire.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Utiliser ce biocide avec précaution // Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
- En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant
- L'emballage, vide ou contenant encore du produit, doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet // Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette // Consulter le centre antipoison le plus proche
- Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire.

ÉTIQUETAGE RÈGLEMENTAIRE – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité.

Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)

○ Pas d'étiquetage
● Étiquetage : **SGH02 ; H226**
○ Étiquetage additionnel

DANGEREUX. RESPECTER LES PRÉCAUTIONS D'EMPLOI.

TRANSPORT ADR – cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité

○ Non Soumis
● Soumis

CODE DOUANIER

3808.94.10.00